

DEPARTEMENT de SAONE-ET-LOIRE

Conseillers en exercice :33

Présents à la séance :28

Pouvoir(s):4

Absent(s):1

Date de la convocation :15/06/26

Délibération n° DEL2026-119

VILLE D'AUTUN

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 22 JUIN 2026

ETAIENT PRESENTS A L'APPEL :

M. Vincent CHAUVET, Mme Cathy NICOLAO, M. Jean-François JACQUEMIN, Mme Liliane MOUGIN-PEDUZZI, M. Philippe LARUE, Mme Monique GATIER, Mme Céline GOUDIER POSZWA, Mme Marie-Françoise STRASBERG, M. Jean-Louis GUILLON, M. Alain DICHANT, M. Patrick CAYEUX, M. Alain DURAND, Mme Francette GYBELS, Mme Isabel MARIN, M. Patrice MALFONDET, Mme Marie-Eve CORTET, Mme Corinne BOUTHIERE, Mme Sandrine GASSIER, M. Vincent VAUTRIN, Mme Annabelle RENOUD, Mme Anaïs PELUX, Mme Morgane BOUCHARD, Mme Elisabeth BERTRAND, M. Jean-Marc ADAM de VILLIERS, Mme Laurence GALAND, Mme Virginie TURPIN, M. Aymerick DA SILVA REIS, Mme Sophie DROUHIN.

ETAIT ABSENT EXCUSE :

M. Frédéric BROCHOT.

ONT DONNE PROCURATION :

M. Gauthier GIMENEZ donne pouvoir à Mme Annabelle RENOUD, M. Metin ALBAYRAK donne pouvoir à M. Vincent CHAUVET, M. Jean-Louis CORMIER donne pouvoir à M. Jean-François JACQUEMIN, Mme Carine BEAUFILS donne pouvoir à Mme Sophie DROUHIN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Morgane BOUCHARD

OBJET : Administration Générale - Création de la commission d'attribution des aides au ravalement de façades dans le cadre de l'OPAH RU et désignation de ses membres

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2121-29 relatif aux attributions du Conseil Municipal ;

Vu la signature de la convention d'Opération Programmée de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH RU) pour la période 2020/2025 signée le 25 septembre 2020 ;

Vu la délibération 2021/10 du 26 mars 2021 approuvant le règlement d'intervention Façades et l'instauration de la commission ;

Vu la délibération 2021/91 du 27 septembre 2021 modifiant le règlement d'intervention en élargissant le dispositif aux façades commerciales si des logements sont présents aux étages supérieurs ;

Vu la délibération 2023/129 du 31 décembre 2023 autorisant la signature de la convention Opération Revitalisation du Territoire/Action Cœur de Ville 2 (ORT/ACV2) et la signature de ladite convention le 17 octobre 2024 ;

Vu la délibération 2025/051 du 14 avril 2025 approuvant l'avenant à l'OPAH RU prolongeant le dispositif jusqu'en septembre 2026 ;

Vu la délibération 2025/094 du 23 juin 2025 approuvant l'avenant à l'OPAH RU élargissant le règlement d'intervention Façades aux huisseries et isolation par l'extérieur ;

Considérant que depuis près de 20 ans, la ville d'Autun a initié des programmes de réhabilitation des façades privées dans le but de conserver le tissu urbain de notre ville ;

Considérant que cette dynamique s'inscrit dans le cadre du programme Action Cœur de Ville et plus particulièrement son volet habitat au titre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH RU) ;

Considérant qu'une commission d'attribution doit être créée. Elle sera chargée d'étudier les dossiers présentés par les services, d'attribuer les subventions et de valider les versements de subventions ;

Considérant le règlement d'attribution de l'aide au ravalement des façades et ses avenants pour la période 2020/2026 précisant les critères d'éligibilité et de priorisation, les modalités de dépôt de la demande et d'octroi de subvention, la composition et le fonctionnement de la commission dédiée ;

Considérant que cette commission sera présidée par Monsieur le Maire ou son représentant et composée de quatre autres membres élus du Conseil Municipal ou leurs suppléants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

ARTICLE 1^{ER} : DE CRÉER la commission d'attribution des aides au ravalement de façades ;

ARTICLE 2 : DE DESIGNER quatre membres titulaires et quatre membres suppléants pour siéger à la commission d'attribution des aides au ravalement de façades, présidée par Monsieur le Maire ou son représentant ;

REPRESENTANTS TITULAIRES
Jean-François JACQUEMIN
Francette GYBELS
Vincent VAUTRIN
Jean-Marc ADAM de VILLIERS
REPRESENTANTS SUPPLEANTS
Philippe LARUE
Patrice MALFONDET
Alain DURAND
Aymerick DA SILVA REIS

ARTICLE 3 : D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant ayant délégation à signer tout document s'y rapportant.

Pour Extrait Conforme,

Le Maire,

Vincent CHAUVET

Envoyé en préfecture le 01/07/2026

Reçu en préfecture le 01/07/2026

Publié le



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif, sous format papier ou déposée sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. L'auteur de la délibération peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse, (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).

ID : 071-217100148-20260622-1215-DE